



QUAND LA POLIQUUE S'EMPARE DE LA RUE

ÉDITO

Les presque trois semaines de manifestations de rue qui ont secoué le Brésil ont pris tout le monde par surprise : ni le gouvernement, ni les partis politiques, ni les organisations syndicales ou d'étudiants, ni les médias locaux et encore moins les observateurs étrangers, n'ont vu venir cette vague de protestations. La surprise a été d'autant plus grande que les premières mobilisations contre une augmentation du prix du transport n'avaient réuni qu'une faible assistance.

La répression violente des manifestations du 13 juin par la police (militaire) a beaucoup contribué à faire descendre les foules dans la rue, confirmant que la société brésilienne rejette la violence, affirmant en cela avec une grande maturité politique son attachement à la liberté d'expression et aux droits démocratiques chèrement acquis. Ensuite, la révolte s'est transformée en crise politique du fait des réponses arrogantes et technocratiques des politiques, justifiant les augmentations de tarifs par la difficulté de financement des services publics alors même que les budgets publics sont largement mis à contribution pour financer les coûts prohibitifs des équipements somptuaires pour la prochaine Coupe du monde de football (2014) et les Jeux olympiques (2016), sans oublier la venue du pape pour les Journées mondiales de la jeunesse (JMJ). De là ce spectacle inouï au pays du football roi, de foules énormes scandant des slogans contre la construction de stades, et revendiquant la priorité du social sur le football, et plus sûrement contre la corruption généralisée qui en fait des gouffres financiers, alors que les services publics d'éducation, de santé, de transports sont soumis à la portion congrue. Enfin, troisième raison : l'absence de réaction de la majorité des politiques de tous bords, tétanisés par le caractère imprévisible et incontrôlable des manifestations, incapables de dialoguer avec la population et n'ayant aucune réponse à lui apporter. Sur le prix du transport, ils ont du reculer assez vite, confirmant le pouvoir de la mobilisation populaire et, ce faisant, la légitimant comme mode d'action politique.

La présidente, après dix jours de silence, a finalement pris la parole pour affirmer que son gouvernement était à l'écoute des voix qui s'élevaient pour le changement et qui étaient un message de rejet de la corruption et de l'usage indu de l'argent public. Elle reconnaissait implicitement que si des progrès avaient été effectués en terme de lutte contre la pauvreté, d'emploi, de droits, ils n'étaient pas suffisants et que même si les besoins fondamentaux étaient satisfaits, la citoyenneté acquise suscitait des attentes plus fortes en terme d'éducation, de santé, de transports, de services publics de qualité. Puis, après en avoir informé les gouverneurs des 27 Etats brésiliens et des maires de leurs capitales, elle a annoncé cinq projets législatifs portant sur la santé, l'éducation, les transports, la réforme budgétaire et la réforme politique, afin de répondre aux revendications de la rue. Le projet le plus important visait à demander au Congrès de convoquer un plébiscite sur la convocation d'une Assemblée constituante afin de débattre et élaborer une réforme politique. En faisant cette proposition, Dilma Rouseff disait au peuple de manière implicite que la corruption est liée au système politique tel qu'il est aujourd'hui, que le Congrès est responsable de l'absence de changements – plusieurs propositions de réforme du système politique y sont enterrées depuis plusieurs années –, mais aussi que le peuple lui-même devait trancher sur le fonds par son vote, puisque le principe des changements et les réformes constitutionnelles elles-mêmes seraient soumises au verdict populaire. La réponse immédiate des parlementaires d'opposition – et une partie des alliés du Parti des travailleurs –, a été de s'y opposer au motif que la présidence ne peut convoquer de plébiscites. Ce faisant, ils ont justifié la piètre estime dont ils jouissent dans l'opinion publique, irritée par l'immobilisme institutionnel qu'ils entretiennent par intérêt personnel.

Dès le lendemain cependant, sous la pression continue de la rue, ils ont du céder sur des revendications clés et voter deux lois : l'une, réformant le code pénal et qualifiant la corruption de « crime odieux » au même titre que l'assassinat ou le viol, et l'autre sur l'affectation des bénéfices de la vente de pétrole aux services publics de santé et d'éducation.

Après trois semaines d'agitation, la rue s'est calmée, relativement, mais la crise ouverte en juin n'est pas terminée pour autant. Les grandes ambitions du Brésil à l'échelle continentale et mondiale ont un prix et la population du pays n'est pas prête à y sacrifier ni la démocratie, ni l'inclusion sociale. La perspective des élections présidentielles de 2014 devrait inciter le Parti des travailleurs au pouvoir à promouvoir des changements effectifs, mais cela suffira-t-il pour satisfaire les aspirations des jeunes, très majoritaires dans les manifestations, de tous ceux qui attendent plus, qui veulent plus de démocratie, plus de participation des citoyens ? De là, l'obligation de rénovation de la politique en la rapprochant des citoyens et de leurs aspirations. Un défi et un pari pour tous les politiques, mais aussi pour la société civile qui a redécouvert le pouvoir de la mobilisation.

SOMMAIRE

OEА

Drogues, avortement, mariage gay et Cour interaméricaine
des droits de l'Homme (CIDH) page 5

AMÉRIQUE LATINE

La Banque mondiale sur la croissance page 5

MERCOSUR

Accords de coopération policière et juridique page 6

CARAÏBES

Sommet de PétroCaribe page 6

PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE

Vers une zone de libre échange page 6

ARGENTINE

ONU : le comité de décolonisation sur les Malouines page 7

ONU : soutien à la loi sur les médias page 7

La Cour suprême annule l'élection du Conseil de la magistrature page 7

Loi sur l'égalité d'accès à la PMA page 7

Loi sur le travail domestique page 7

Sommet des peuples indigènes page 8

BOLIVIE

Relance du débat sur la justice indigène page 8

BRESIL

Nouvelle manifestation contre l'avortement et contre les homosexuels page 9

CHILI

Modifications de la loi sur les migrations page 9

Manifestations étudiantes et perspectives électorales page 9

Reporters sans frontières (RSF) sur la liberté de la presse page 10

Accélération de l'internationalisation des entreprises chiliennes page 10

COLOMBIE

Légalisation des unions homosexuelles page 11

Quatre décennies d'enlèvements page 11

Accord de coopération avec l'Organisation du traité Atlantique Nord (Otan) page 11

COSTA RICA

Manifestations et grèves contre le gouvernement page 12

COSTA RICA / CHINE

Deux milliards d'accords commerciaux page 12



SOMMAIRE

CUBA / ETATS-UNIS

Sur la réouverture de la liaison postale page 12

CUBA

Mesures contre le blanchiment page 13

Changements dans le système pénal page 13

EL SALVADOR

Relance du débat sur l'avortement page 13

EQUATEUR

La CIDH préoccupée par la loi sur les médias page 14

EQUATEUR / ETATS-UNIS

Renoncement aux avantages douaniers page 14

MEXIQUE / ETATS-UNIS

La réforme migratoire page 14

MEXIQUE / CHINE

Redimensionnement des relations page 15

MEXIQUE

Assassinat de journalistes page 16

Double peine pour les prisonnières page 16

NICARAGUA / CHINE

Accord pour la construction d'un canal interocéanique page 16

PANAMA / FRANCE

Visite du président à Paris page 17

PÉROU

Pas de grâce pour Fujimori page 17

URUGUAY

Echec du référendum contre l'avortement page 17

URUGUAY / UNION EUROPÉENNE

Projet pour une réforme des systèmes pénal et pénitentiaire page 18


OEA
**DROGUES, AVORTEMENT, MARIAGE GAY
ET COUR INTERAMÉRICAINNE DES DROITS
DE L'HOMME (CIDH)**

La question des stratégies face aux problèmes posés par les drogues a été au centre des discussions de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains (OEA), réunie au Guatemala début juin, sur la base du rapport préparé par un groupe d'experts, à la demande de l'OEA et sur mandat du Sommet des Amériques d'avril 2012. La question centrale était celle de l'abandon de la politique du tout répressif, imposée par Washington, mais considérée par une majorité de gouvernements comme inefficace et avec de graves conséquences pour les droits humains. Les stratégies alternatives envisagées ne font pas l'unanimité et certaines, telles que la dépénalisation, portée par l'Uruguay, et conçue comme moyen d'intervention en terme de santé publique et d'assèchement des revenus des trafics illicites, sont questionnées. Mais tous les pays de l'Amérique latine semblent d'accord sur le point de la coresponsabilité des pays producteurs et des pays consommateurs dans la recherche de solutions alternatives. Sauf l'acteur principal du marché, les États-Unis, qui ont clairement averti que le gouvernement fédéral n'avait pas l'intention de mettre un terme à la guerre contre la drogue, une position cependant affaiblie par les décisions de dépénalisation de la marijuana dans deux États de l'Union, le Colorado et l'Etat de Washington.

Le rapport de l'OEA met en évidence, dans sa section sur la violence liée à la drogue, que le nombre de morts par overdoses est minime comparé au nombre de morts liées au soi-disant combat contre la drogue. C'est ainsi qu'au Mexique, entre 2006 et 2012, 60 000 personnes sont mortes, victimes « *d'exécutions, d'affrontements entre bandes rivales et d'agressions par les organisations criminelles liées au narcotrafic* », alors que l'OMS y a enregistré 563 morts d'overdose.

Le rapport envisage plusieurs scénarios alternatifs. Au chapitre contrôle, il estime que l'objectif doit être de prévenir les conséquences sociales et sanitaires de l'usage de stupéfiants. Dans ce contexte, en guise de

« *Contribution à un dialogue qui commence* », il est affirmé que la dépénalisation « *doit être considérée comme le point de départ d'une stratégie de santé* » et, a contrario, sont énumérées toutes les conséquences négatives de la prohibition absolue, comme par exemple la marginalité, la stigmatisation qui rendent plus difficile l'accès aux soins et aux traitements médicaux.

L'Assemblée générale n'a pu se mettre d'accord sur un texte de déclaration commune sur le thème de la lutte contre les drogues, compte tenu des différences de points de vue, mais les pays membres ont décidé de reprendre le débat en 2015.

Elle a adopté deux résolutions proposées par l'Argentine sur, d'une part, l'élaboration d'un rapport hémisphérique sur le développement du droit à la vérité et, d'autre part, sur l'établissement de nouveaux indicateurs de progrès en matière de droits économiques, sociaux et culturels et la défense publique officielle comme garantie d'accès à la justice.

Elle a aussi approuvé deux conventions interaméricaines, la première contre le racisme, la discrimination raciale et les formes connexes d'intolérance, et la seconde contre toute forme de discrimination et d'intolérance.

L'Assemblée générale a aussi été marquée par des débats houleux sur l'avortement et sur le mariage de même sexe, deux sujets dans l'actualité législative de quelques-uns des pays membres, mais rejetés avec véhémence par d'autres.

Enfin, les représentants de la Bolivie, de l'Équateur et du Venezuela ont repris leur campagne pour une réforme de la CIDH et, a minima, pour le déménagement du siège de Washington. Le Costa Rica, le Panama et le Pérou ont déclaré accepter de l'accueillir.

Sources : *Página 12, La República*


AMÉRIQUE LATINE
LA BANQUE MONDIALE SUR LA CROISSANCE

Dans un rapport intitulé « *Changer de rythme pour accélérer le partage de la prospérité en Amérique latine et dans les Caraïbes* », La Banque mondiale

estime qu'il faudra au moins 40 ans pour que les pays de l'Amérique latine réussissent à atteindre le niveau de bien être et développement des pays les plus avancés de l'Organisation de coopération et développement économique (OCDE), à condition que la croissance se maintienne au niveau actuel et à condition de traiter de manière incisive les problèmes d'inégalités. Pour cela, il recommande des réformes de caractère général : introduire une « politique fiscale soutenable », renforcer la transparence des institutions publiques, améliorer la qualité de l'enseignement public et du système de santé, promouvoir un marché du travail régulé, adapter l'économie aux défis du changement climatique et garantir à chaque citoyen l'accès à l'eau potable et à l'électricité.

Source : *La República*

MERCOSUR

ACCORDS DE COOPÉRATION POLICIÈRE ET JURIDIQUE

A l'occasion d'une réunion des ministres de l'Intérieur du Mercosur a été signé un accord de coopération avec Interpol consistant à interconnecter les fichiers à des fins de consultation et d'information pour lutter contre le délit, soit l'entrée des pays du Mercosur dans la mondialisation policière.

De même, les ministres ont convenu d'actualiser et coordonner leurs protocoles de coopération juridique pour aller vers une conception régionale de la justice. Ils ont aussi signé des accords sur la démocratisation de la justice, les règles minimales de traitement des détenus. Ils se sont également mis d'accord sur un mémorandum pour la coopération, la formation et le transfert de bonnes pratiques dans le domaine de la médiation. Enfin, ils ont souscrit une déclaration sur l'interdiction de la torture et autres traitements ou peines cruels, inhumains ou dégradants.

Concrètement, seront mis en œuvre des accords de coopération sur la sécurité lors de grands événements sportifs, mais aussi sur la possibilité de contrer la délinquance cybernétique.

Source : *La República*

CARAÏBES

SOMMET DE PÉTROCARIBE

Fin juin a eu lieu à Managua le VIIIe Sommet de PetroCaribe, alliance créée en 2005 entre 13 pays des Caraïbes, plus le Surinam, Honduras, et le Venezuela, permettant aux petites îles des Caraïbes d'acheter du pétrole vénézuélien à des conditions préférentielles.

A l'ordre du jour du Sommet, la création d'une zone économique spéciale : les pays membres recevant du brut vénézuélien avec des facilités de paiement pourront payer la plus grande partie de leur facture en produits alimentaires pour satisfaire aux besoins du Venezuela qui souffre de graves pénuries de produits alimentaires. C'est déjà en partie le cas au travers du « Mécanisme de Coopération Énergétique », par lequel Cuba paie l'addition en services, dont 30 000 médecins.

Les partenaires de l'Alliance devaient aussi discuter des souhaits exprimés par le Venezuela de renchérir le prix de facturation du pétrole, tout en conservant des conditions préférentielles, compte tenu de la grave crise économique que traverse le pays.

Source : *La República*

PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE

VERS UNE ZONE DE LIBRE ÉCHANGE

Début juin, 11 pays de la zone Pacifique se sont mis d'accord pour constituer une zone de libre échange. Ce sont : les États-Unis et le Canada ; trois pays de l'Amérique latine : Mexique, Pérou et Chili, et six pour la zone Pacifique : Australie, Brunei, Malaisie, Nouvelle Zélande, Singapour et Vietnam.

Source : *La Jornada*


ARGENTINE
**ONU : LE COMITÉ DE DÉCOLONISATION
SUR LES MALOUINES**

Comme tous les ans, le Comité de décolonisation des Nations unies, fort de 24 pays, a adopté par consensus une résolution priant l'Argentine et le Royaume-Uni de rouvrir des négociations sur la souveraineté des îles Malouines, comme unique manière de mettre fin au conflit sur l'archipel de l'Atlantique Sud.

ONU : SOUTIEN À LA LOI SUR LES MÉDIAS

Le rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'expression, le guatémaltèque Frank La Rue, a soutenu publiquement la loi sur les médias adoptée en Argentine : « *elle me paraît excellente, et elle a posé les bases pour l'Amérique latine d'une nouvelle conception de la répartition des fréquences* » et, interrogé sur la détérioration de la liberté d'expression dénoncée par l'opposition et certains médias, il a affirmé « *je ne crois pas qu'il y ait détérioration* ». Il a cependant estimé contestable la répartition de la publicité officielle et souhaité que « *tout État possède une réglementation de distribution de la publicité officielle, avec des critères clairs [...] pour éviter les accusations d'attribution arbitraire de la publicité gouvernementale en fonction des affinités politiques* ».

Source : *Página 12*

**LA COUR SUPRÊME ANNULE L'ÉLECTION
DU CONSEIL DE LA MAGISTRATURE**

La Cour suprême a considéré que quatre articles de la loi, votée par le Parlement il y a quelques mois, sur l'élection des membres du Conseil de la magistrature, étaient contraires à la Constitution. Selon le tribunal, « *l'élection populaire directe a été réservée par le constituant aux autorités politiques* ». Il n'y aura donc pas d'élection populaire du Conseil de la Magistrature, ni réforme de sa composition, ni représentation élargie de citoyens. Même chose pour les représentants des juges et des avocats qui resteront élus par leurs pairs. La Cour suprême s'est fondée sur le principe d'indépendance du pouvoir judiciaire et de « *dépolitisation* » du processus de désignation des juges par leur élection par concours sur la base de leurs compétences professionnelles.

Cette décision de la Cour suprême constitue un échec pour la présidente et sa majorité. Elle conclut momentanément un épisode d'affrontement assez violent entre partisans et adversaires de la politique suivie par madame Fernandez de Kirchner.

Sources : *Página 12, RFI*

LOI SUR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA PMA

La Chambre des députés a approuvé un projet de loi régulant la procréation médicale assistée (PMA). Les « *œuvres sociales* » (système mutualiste syndical), les assurances médicales privées, les hôpitaux publics, comme les cliniques privées, doivent dorénavant couvrir sans restrictions tous les traitements de fertilisation assistée, quels que soient les ressources des bénéficiaires. La loi s'applique aussi aux couples de même sexe.

Source : *Página 12*

LOI SUR LE TRAVAIL DOMESTIQUE

La Présidente Cristina Fernández a annoncé la promulgation du régime spécial de contrat de travail pour le personnel employé en maisons particulières, deux ans après qu'un projet de loi eut été envoyé au Parlement.

La loi énumère pour les employés domestiques – 800 000, soit 10 % des salariés du pays – leurs droits de salariés, en termes de salaires, d'horaires de travail, de congés payés, de couverture sociale, mais aussi d'indemnités de licenciement. Elle précise aussi les devoirs des employeurs et leurs obligations de paiement des cotisations sociales.

Comme des résistances des employeurs sont prévisibles, surtout au paiement des cotisations sociales, l'Administration fédérale des Finances publiques prélèvera aux contribuables gagnant plus de 500 000 pesos (95 000 dollars) les cotisations au système de sécurité sociale s'ils oublieraient d'enregistrer leurs employés domestiques, les déclarant automatiquement débiteurs de la sécurité sociale.

Source : *La Jornada*

SOMMET DES PEUPLES INDIGÈNES

Un Sommet national des peuples et organisations indigènes a eu lieu pendant trois jours dans la province de Formosa (formant la frontière sud du Paraguay), réunissant des représentants, 15 des 28 peuples indigènes présents sur le territoire de l'Argentine.

Une fois terminées les délibérations, leurs représentants, accompagnés d'organisations des droits de l'Homme, se sont transportés à Buenos Aires où ils ont effectué une vigile de 24 heures sur la place de Mai, avant de transmettre leur cahier de revendications à la Casa Rosada, la présidence.

Cette rencontre est le résultat des mobilisations en soutien au peuple Qom, de cette même province de Formosa, menacé d'expropriation de leurs terres depuis 2011 et dont les manifestations avaient été sauvagement réprimées. C'est aussi l'aboutissement d'une mobilisation des peuples autochtones qui se sont regroupés dans un Conseil indigène plurinational pour faire valoir leurs demandes, même si certains d'entre eux s'en sont retirés depuis sa création.

En effet, une loi votée en 2007 proclamait « *la reconnaissance en matière de possession et propriété des terres occupées traditionnellement par les communautés (peuples) indigènes originaires du pays, [...] au terme de quatre années* » ; le délai pour l'inscription légale a été prorogé jusqu'au 23 novembre 2013, et pour l'instant sans effet majeur, au contraire. Les participants ont été très critiques des agissements de l'organisme officiel chargé de ce Programme de relevé territorial et ont décidé de dénoncer en justice les malversations, détournements de fonds commis par des fonctionnaires.

La reconnaissance – constitutionnelle – des droits de propriété sur les terres ancestrales figure en bonne place dans les revendications, avec en corollaire que soient supprimés les articles sur la propriété communautaire indigène du projet de réforme du Code civil et commercial et que soit élaborée une loi spécifique avec participation des communautés indigènes. Par ailleurs, est mise en cause l'avancée des industries extractives, et plus particulièrement le système de fracturation, en insistant là aussi sur l'obligation de consultation des peuples autochtones concernés, conformément aux pactes et traités internationaux.

Au-delà du respect des terres, le cahier de revendications inclut l'accès à l'éducation bilingue inscrite dans la constitution, à l'eau potable, à l'assainissement, à des

soins de santé, et surtout la protection de l'État fédéral contre les agressions violentes dont ils sont victimes.

Les portes parole du mouvement ont précisé leurs objectifs et adressé un message aux politiciens : « *nous ne voulons pas gouverner l'Argentine ni même la province, mais gouverner nos territoires. Nos frères ont un projet de vie, nous n'avons pas besoin d'aide. Ce dont nous avons besoin est qu'ont nous laisse vivre notre vie, que les transnationales ne détruisent ni l'eau ni les montagnes.* »

Le gouvernement s'est engagé à répondre dans les trois semaines. Les représentants des peuples autochtones et d'organisations de droits de l'Homme ont bien l'intention de lui rappeler sa promesse.

Source : *Página 12*

BOLIVIE

RELANCE DU DÉBAT SUR LA JUSTICE INDIGÈNE

A la suite des lynchages début juin de plusieurs présumés coupables de vols, assassinats, viols, le représentant à La Paz du Haut commissariat des Nations unies pour les droits de l'Homme, exprimant ses préoccupations, a demandé aux autorités boliviennes des « *actions décisives et concertées pour éradiquer cette pratique* ».

Ces lynchages ont relancé le débat sur la justice indigène et communautaire inscrite dans la Constitution de 2009, au même titre que la justice ordinaire. Bien que « *ni le lynchage ni la peine de mort ne sont prévus par la justice communautaire* » comme le précise un ancien Défenseur du peuple, les auteurs des lynchages s'en revendiquent. Ces pratiques prospèrent sur les carences des autorités judiciaires et de la police, et à la faveur de l'aggravation de l'insécurité et de la délinquance. La justice dite communautaire sert de paravent à des traitements dégradants et cruels, à des exécutions sommaires, sans preuves irréfutables, ni droit de défense, ni droit de recours pour les accusés.

Selon le rapport 2013 de l'ONG Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat) : « *La loi du 7 juin 2010, qui reconnaît la justice coutumière indigène, ne délimite pas clairement sa juridiction, notamment par rapport au système de justice ordinaire. Des pratiques assimilables à des tortures et mauvais traitements,*

comme les châtiments corporels ou les lynchages, bien qu'elles ne soient pas inscrites dans le droit coutumier, se perpétuent et échappent à tout contrôle. »

Source : *Le Monde*

BRESIL

NOUVELLE MANIFESTATION CONTRE L'AVORTEMENT ET CONTRE LES HOMOSEXUELS

Après la grande manifestation de Rio en mai, début juin, a eu lieu à Brasilia une manifestation de plusieurs dizaines de milliers de personnes contre des projets de loi visant à légaliser l'avortement mais aussi contre la récente décision du Conseil national de la justice autorisant le mariage entre personnes du même sexe. La manifestation était organisée cette fois-ci, sous le mot d'ordre « pour la liberté religieuse et la vie », par un réseau d'organisations religieuses soutenues par les Églises catholique et Évangélique, baptisé « Mouvement national des citoyens pour la vie ».

A l'heure actuelle, la loi brésilienne interdit l'avortement, sauf si la grossesse est le fruit d'un viol ou dans les cas où la grossesse met en danger la vie de la mère. Toutefois, dans les deux cas, l'interruption de grossesse doit être autorisée par une décision judiciaire.

Pour les organisateurs des manifestations, la loi doit « garantir la vie » d'un bébé y compris issu d'un viol et leur projet de loi prévoit qu'en cas de viol la mère reçoive assistance psychologique, soutien financier de l'État (à hauteur d'un salaire minimum) et aides à la recherche de paternité à condition de renoncer à l'avortement et de donner le jour à l'enfant.

En ce qui concerne le mariage des personnes de même sexe, les opposants ont clamé que « d'un point de vue religieux, c'est un affront à la vie et à la famille traditionnelle qui ne peut être protégé par la justice ».

Ces mêmes manifestants ont exprimé leur soutien à un projet de loi alors en cours d'examen devant la Commission des droits de l'Homme de la Chambre des députés – et approuvé depuis – proposant que le réseau de santé publique offre une aide psychologique aux personnes « désirant guérir de l'homosexualité ». La Commission est présidée par un pasteur évangélique qui ne fait pas mystère de positions homophobes et racistes.

On notera aussi que ces manifestations interviennent un mois avant la venue du pape François au Brésil à l'occasion du rassemblement des jeunes catholiques, dit JMJ.

Sources : *BBC Mundo, El Nuevo Herald*

CHILI

MODIFICATIONS DE LA LOI SUR LES MIGRATIONS

Le gouvernement a présenté au Parlement un projet de loi modifiant la loi sur l'immigration, avec pour objectif de favoriser l'arrivée de professionnels qualifiés sur le marché du travail, ce qui impliquerait pour les professionnels chiliens de se préoccuper d'améliorer leur qualification face à la concurrence.

Le projet assouplit les limites à l'embauche de salariés étrangers à 15 % de la main d'œuvre et donne toutes facultés au ministère de l'Éducation pour une reconnaissance automatique des diplômes.

En 2011 avaient immigré 41 000 personnes et à l'heure actuelle, 32 000 personnes ont fait une demande d'immigration.

La centrale syndicale CUT a déclaré « si on ouvre les portes à l'entrée d'immigrants, il faut leur accorder l'égalité de traitement et le bénéfice de la législation du travail chilienne et de toutes les lois nationales, sans aucune discrimination, pour éviter que les employeurs des secteurs les moins qualifiés emploient une main d'œuvre bon marché ».

Source : *site CUT*

MANIFESTATIONS ÉTUDIANTES ET PERSPECTIVES ÉLECTORALES

Les manifestations pour un enseignement gratuit et de qualité se sont poursuivies pendant le mois de juin et se sont étendues à de nombreuses villes du pays. Les dirigeants des organisations étudiantes ont averti que leurs manifestations ne cesseraient pas pendant la campagne électorale, au contraire. Ils estiment que, par leur mobilisation, ils peuvent obliger les candidats aux élections présidentielles et générales à s'engager pour des changements réels dans le domaine de l'éducation et au-delà.

La journée de manifestation du 26 juin à Santiago a été massive, réunissant 100 000 personnes sur le mot d'ordre « *Nous sommes tous partie du changement, oui à l'éducation de qualité et à l'égalité* ». Les étudiants et lycéens ont été rejoints dans les trois cortèges pacifiques et bon enfant, qui ont paralysé la circulation déjà chaotique de la capitale, par des enseignants, des parents d'élèves, des syndicats de salariés qui soutiennent leurs revendications. Hors Santiago par exemple, l'accès aux mines a été bloqué dans le Nord du pays par des manifestants, d'autres ont retardé l'heure de prise de poste. Le Président de la Fédération des étudiants de l'université du Chili « *cette manifestation a montré que la lutte pour les droits des étudiants ne concerne pas les seuls étudiants* »... « *Des milliers de personnes nous accompagnent dans la rue et ceci est nouveau, nous transformant en une force sociale de transformation.* »

On a noté quelques barricades, des pneus enflammés à l'extérieur de lycées et écoles supérieures occupés par les lycéens ou étudiants avant le début de la manifestation, mais à la fin des cortèges quelques provocateurs masqués se sont affrontés aux carabiniers, ce qui a permis à la police anti-émeute d'investir l'université du Chili, faisant 20 blessés parmi les étudiants.

Deux jours plus tard, la police a évacué par la force 28 lycées occupés car leurs locaux avaient été choisis pour servir de bureaux de votes pour les primaires pré-présidentielles. 150 lycéens ont été arrêtés par la police militarisée des carabiniers dans ces opérations.

Depuis le début des manifestations étudiantes en 2012, 5 000 étudiants ont été arrêtés, dont 300 au cours des mois de mai et juin.

Source : *Página 12, La Jornada, BBC Mundo*

REPORTERS SANS FRONTIÈRES (RSF) SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Reporters sans frontières s'est adressé à l'État chilien, par l'intermédiaire du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies pour lui demander « *de dépénaliser les délits de presse, en particulier la diffamation, comme c'est le cas en Argentine depuis 2009. Le champ d'application de la loi antiterroriste de 1984 doit être strictement délimité, en raison de l'utilisation abusive qui en a été faite récemment contre des journalistes chiliens et étrangers en Araucanie (centre du pays)* ».

Reporters sans frontières a aussi « *appelé les forces de l'ordre à respecter l'intégrité physique et le travail des journalistes, régulièrement victimes d'abus policiers en marge des mouvements de protestation, tout en demandant au ministère de l'Intérieur de sanctionner les responsables d'éventuelles exactions* ». Mais aussi « *alors que la couverture de certains sujets – comme les violations des droits de l'Homme sous la dictature ou la situation des indiens Mapuches – reste très sensible, l'organisation a demandé à l'État de garantir la sécurité des journalistes enquêtant sur ces thèmes* ».

Source : *Reporters sans frontières*

ACCÉLÉRATION DE L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES CHILIENNES

Au cours des dernières années, les entreprises chiliennes ont vécu un processus accéléré d'internationalisation, tirant avantage d'une combinaison entre les avantages et les limites de l'économie du pays. Ces entreprises, très compétitives et ayant accès à des sources de financement, ont commencé leur croissance grâce aux privatisations des entreprises d'état et l'ouverture commerciale sous le régime militaire. Elles ont alors connu une forte croissance grâce au développement du pays et à la stabilité macroéconomique qu'a connu le pays pendant vingt ans, mais doivent se déployer à l'extérieur du fait de la saturation du marché intérieur très réduit de 17 millions d'habitants. Ces entreprises, dans les secteurs du transport, du commerce de détail et l'industrie forestière, ont procédé aux fusions et acquisitions les plus importantes de l'Amérique du Sud.

Selon la Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (Cepal) les entreprises chiliennes ont investi 21 milliards de dollars à l'étranger en 2012, un chiffre record, le double de 2010. La principale opération d'acquisition de l'année a été la fusion de la compagnie aérienne chilienne Lan et de la compagnie brésilienne Tam, formant ainsi le groupe Latam Airlines, la plus grande compagnie aérienne latino-américaine, d'une valeur supérieure à 12 milliards de dollars.

La chaîne de commerce de détail Cencosud a aussi poursuivi son expansion avec des acquisitions en Colombie, en Argentine et au Brésil ; l'opération la plus frappante a été le rachat des magasins Carrefour en Colombie.

Source : *El Nuevo Herald*

COLOMBIE

LÉGALISATION DES UNIONS HOMOSEXUELLES

Depuis le 21 juin, les couples de même sexe peuvent légaliser leur union devant un juge ou un notaire, conformément à la décision de la Cour constitutionnelle du 28 mai dernier ordonnant au législateur de créer une institution contractuelle permettant aux couples homosexuels de constituer une famille, une alternative au concubinage.

Toutefois, on ne sait pas encore si cette union sera qualifiée comme mariage et les notaires ont pour l'instant la capacité de décider comment formaliser ces liens contractuels. Les ONG de défense des droits des homosexuels sont partagées. En effet, *« ces couples qui demandent à se marier civilement font certes famille mais n'ont pas droit à la protection qu'accorde le contrat de mariage »*.

Le Collège des notaires a créé à cet effet une nouvelle institution baptisée « Union contractuelle solennelle », mais nul ne sait quels pourraient être ses effets en matière de régime des biens de la communauté, des droits et obligations, de dissolution du lien ou de changements d'état civil.

Source : *El Nuevo Herald*

QUATRE DÉCÉNIÉS D'ENLÈVEMENTS

Le Centre national de mémoire historique a présenté un rapport sur les enlèvements au cours de quarante années de conflit armé, selon lequel du 1^{er} janvier 1970 à fin décembre 2010, ont été relevés un peu plus de 39 000 enlèvements.

Sur ce nombre, 33 % ont été perpétrés par la guérilla des Farc, 27 % par des bandes criminelles, 25 % par l'autre guérilla l'ELN, et enfin 7 % par les groupes paramilitaires.

8 % des personnes enlevées ont été assassinées en captivité, 60 % ont été libérées après paiement d'une rançon et 20 % ont été sauvés par une intervention de la force publique.

Le rapport, financé par l'Union européenne, a été élaboré à partir d'informations officielles de la police ou de la justice, mais aussi de témoignages recueillis par des ONG de droits de l'Homme. L'objectif est d'aider

à la recherche de la vérité et faciliter la justice et la réparation pour les victimes d'enlèvements.

En février 2012, les Farc ont annoncé qu'elles interdisaient la pratique de l'enlèvement à des fins d'extorsion.

Source : *El Nuevo Herald*

ACCORD DE COOPÉRATION AVEC L'ORGANISATION DU TRAITÉ ATLANTIQUE NORD (OTAN)

Au mois de mai, le président colombien avait annoncé un rapprochement de son pays avec l'Otan, provoquant immédiatement de vives réactions dans la région, et surtout des pays voisins, sensibilisés par la politique colombienne de puissance militaire et son attitude arrogante dans les différends territoriaux avec ses voisins, mais aussi inquiets de la reprise d'une stratégie de présence de Washington en Amérique latine. De son côté l'Otan a joué le jeu du refroidissement de la polémique, en déclarant qu'une adhésion de la Colombie était impossible car ce pays ne correspondait pas aux critères d'adhésion « ouverte aux pays de l'Atlantique Nord ». Argument de pure forme car l'Otan a développé des partenariats avec des pays fort éloignés de cette zone géographique, comme la Mongolie...

De fait, le 25 juin a été signé à Bruxelles un accord d'échange d'informations qui *« permettra à l'Otan et à la Colombie d'examiner la possibilité de coopérer et de se consulter dans les domaines d'intérêt communs »*. Entre autres formes de coopération, les forces armées colombiennes pourront à l'avenir participer à des exercices menés par l'Otan. Le ministre colombien de la Défense a justifié ce rapprochement en arguant de ce que la Colombie *« a des forces militaires respectueuses du droit International »* et que *« en matière de sécurité comme dans d'autres domaines nous avons une vision longue »*.

Les arrières pensées de cet accord n'ont pas échappé aux pays du continent, après les déclarations du vice président Biden lors de sa visite en Colombie, la visite à Bogotá d'Enrique Capriles l'opposant vénézuélien, et plus récemment, l'adhésion de la Colombie comme observateur dans l'Alliance du Pacifique, conçue comme contrepoids au Mercosur.

Cet accord est apprécié comme une tentative de déstabilisation de l'Unasur, alors que cette alliance a jus-

tement pour objectif d'assurer la sécurité collective du continent et de chacun des pays membres. Il est aussi susceptible d'entrer en contradiction avec le traité de Rio sur la dénucléarisation de l'Amérique latine.

Sources : *Página 12, Le Monde*

COSTA RICA

MANIFESTATIONS ET GRÈVES CONTRE LE GOUVERNEMENT

Le 25 juin, le Costa Rica a connu un mouvement de protestation antigouvernemental avec des arrêts de travail dans de nombreuses branches – enseignement, santé, ports – paralysant la capitale et plusieurs villes du pays, les routes étant bloquées par des barages de protestataires. Les manifestations massives étaient organisées contre la corruption et les concessions « léonines » aux entreprises transnationales.

Des faits de corruption très graves – y compris en liaison avec des narcotrafiquants – ont en effet éclaboussé le gouvernement de la Présidente Laura Chinchilla ; quant aux concessions, les manifestants réclamaient la suspension du contrat souscrit avec l'entreprise hollandaise APM Terminals, pour la construction, à Limón (côte Atlantique), d'un nouveau port qui ruinerait les activités des actuelles installations portuaires gérées par une entreprise de l'Etat... Les organisations syndicales, unanimes, demandent aussi au gouvernement de retirer un projet de loi visant à restreindre le droit de grève dans les secteurs publics.

Source : *El Nuevo Herald*

COSTA RICA / CHINE

DEUX MILLIARDS D'ACCORDS COMMERCIAUX

Au cours de la visite au Costa Rica du Président chinois Xi Jinping, la Chine et le Costa Rica ont souscrit, lundi 3 juin, des accords de coopération portant sur plus de deux milliards de dollars (1,5 milliards d'euros), soit presque 4 % du PIB du Costa Rica, pour la construc-

tion d'une raffinerie de pétrole et d'un axe routier à travers les Andes centrales, jusqu'au principal port caribéen du pays, pour respectivement 1,2 milliard et 400 millions de dollars financés par la Chine.

Le Costa Rica est le seul pays d'Amérique centrale à entretenir des relations diplomatiques avec la Chine – depuis 2007 –, les autres pays, vestige de la guerre froide, ne reconnaissent que Taïwan.

Source : *Le Monde*

CUBA / ETATS-UNIS

SUR LA RÉOUVERTURE DE LA LIAISON POSTALE

Des conversations entre représentants du Département d'État américain et diplomates cubains ont été ouvertes sur la possibilité de rétablir un service postal direct entre les deux pays, service interrompu en 1963 par l'embargo décidé sous la présidence Kennedy. Depuis, le courrier entre les deux pays doit transiter par un pays tiers, le Mexique le plus souvent.

Le service postal américain accepte les paquets à destination de Cuba à condition qu'il s'agisse de cadeaux ou de dons humanitaires – produits alimentaires, vitamines, médicaments, articles médicaux, semences, vêtements – mais dans une limite de poids de 1,8 kilo, une fois par mois, par expéditeur et destinataire, et avec l'avertissement officiel que ces objets peuvent être confisqués ou renvoyés à l'expéditeur.

Si bien que nombre des 1,8 millions de résidents américains d'origine cubaine préfèrent faire confiance à des « courriers » personnels, employés d'entreprises ou individuels, installés à Miami et faisant la navette entre La Havane et Miami, au grand dam des sociétés de messagerie Fedex ou UPS qui ne sont pas autorisées à investir ce marché.

Sources : *BBC Mundo, Le Monde*


CUBA
MESURES CONTRE LE BLANCHIMENT

La banque centrale de Cuba a pris un ensemble de mesures complémentaires contre le blanchiment d'argent et les mouvements de capitaux illicites, afin de renforcer « *le niveau de vigilance, prudence et contrôle* » des transactions financières et ainsi essayer d'éviter que des fonds d'origine suspecte « *puissent être utilisés ou impliqués dans des opérations ou pour financer le terrorisme et la prolifération des armes* ».

Cette décision répond à une décision du Groupe d'action financière internationale (Gafi), dont le siège est à Paris, qui avait inscrit Cuba l'année dernière sur une liste de pays ne respectant pas les normes internationales concernant le blanchiment et le financement du terrorisme.

11 banques internationales opèrent actuellement à Cuba, dont la BNP Paribas, le BBVA espagnol, la Caisse d'Épargne de Madrid, etc.

Source : *El Nuevo Herald*

CHANGEMENTS DANS LE SYSTÈME PÉNAL

Fin juin, a été annoncée une série de changements dans le système pénal pour permettre, selon le *Journal officiel*, « *une plus grande efficacité de la prévention et de l'action contre les délits* ». Ces changements légaux entreront en vigueur en octobre prochain.

Parmi les changements : les infractions pourront être sanctionnées par une amende au lieu d'une condamnation à une peine de prison si « *n'a pas été démontré un danger pour la société et si la sanction n'est pas supérieure à trois ans de prison* ». Dans le cas des « *étrangers ou résidents étrangers* », sera garantie l'assistance consulaire et autre droits de rigueur dès le début du processus judiciaire...

Cela étant, ces ajustements du système pénal n'ont apporté aucune modification à la qualification de « *dangerosité sociale pré-délictuelle* », délit fort vague communément utilisé pour embastiller des opposants. En 2012, le Comité contre la torture des Nations unies, avait demandé instamment au gouvernement cubain l'abolition de ces qualifications vagues.

Source : *El Nuevo Herald*


EL SALVADOR
RELANCE DU DÉBAT SUR L'AVORTEMENT

Le sort d'une jeune Salvadorienne dont la vie était mise en danger par la coexistence de sa grossesse et d'une maladie auto-immune chronique, a relancé le débat public sur l'avortement dans toute l'Amérique latine.

Face à la mise en danger de sa vie par la poursuite de la grossesse, la jeune femme avait présenté un recours en justice demandant une interruption volontaire de grossesse (IVG) pour raisons thérapeutiques. La Cour suprême du Salvador a d'abord rejeté sa demande au motif que « *les droits de la mère ne peuvent prévaloir sur ceux de l'individu qui va naître, et vice-versa* ». La répercussion de cette décision dans les médias de toute la région a entraîné une réaction inédite : la Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) somma l'Etat salvadorien d'adopter les mesures nécessaires pour sauvegarder la vie de la jeune femme. De nombreuses organisations internationales de défense des droits humains, des ambassades sont aussi intervenues auprès du gouvernement salvadorien.

Le gouvernement a alors trouvé une solution ad hoc permettant de concilier le double impératif de sauvegarde de la vie et de non interruption de grossesse : il a autorisé une césarienne, soit un accouchement provoqué, tout en sachant que le fœtus qui était atteint d'anencéphalie ne pouvait survivre et que la mère pouvait être mise en danger par l'opération.

La question de l'autorisation de l'interruption volontaire de grossesse est à l'ordre du jour dans tous les pays, même là où est autorisé l'avortement thérapeutique. Le Salvador est un des pays latino-américains, avec le Chili, le Nicaragua, le Honduras, le Guatemala, le Costa Rica, le Venezuela et l'Équateur où l'avortement est interdit et criminalisé dans tous les cas, y compris si la vie ou la santé de la mère est en question. La mère comme le personnel médical peuvent être condamnés à des peines de prison. Au Salvador, le code pénal prévoit des peines allant jusqu'à 50 ans de prison...

Comme le faisait remarquer *Le Monde* : « *Les sociétés d'Amérique latine restent conservatrices [...]. Aussi étrange que cela puisse paraître, les droits des minorités sexuelles, comme le mariage gay, sont admis plus facilement qu'un droit de la majorité – les femmes.* »

La frilosité des politiques à l'égard des droits des femmes est largement inspirée par la crainte de s'aliéner les églises, catholique et évangéliques, rétives à toute évolution sur de nombreuses questions de société, mais aussi une partie de leur électorat.

Sources : *Página 12, Le Monde*

EQUATEUR

LA CIDH PRÉOCCUPÉE PAR LA LOI SUR LES MÉDIAS

Alors que le gouvernement a élaboré et fait adopter une loi sur les médias, le rapporteur spécial sur la liberté d'expression de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) s'est déclaré préoccupé par cette nouvelle législation, entrée en vigueur fin juin. La CIDH a demandé au gouvernement de l'Équateur de réviser le texte pour l'adapter aux normes internationales, considérant que la réglementation de principe de l'exercice de la liberté de pensée et d'expression le rend inefficace et exerce un effet d'intimidation, incompatible avec une société démocratique, faisant ainsi allusion à la formation d'un conseil de régulation et d'une direction de la communication.

Source : *La Jornada*

EQUATEUR / ETATS-UNIS

RENONCEMENT AUX AVANTAGES DOUANIERS

Le gouvernement de l'Équateur a solennellement annoncé qu'il renonçait aux préférences douanières accordées par les États-Unis aux pays andins, du fait des pressions exercées par le gouvernement américain suite à une éventuelle demande d'asile de l'ex-espion de la CIA, Edward Snowden.

Selon le porte parole de la présidence : « *les préférences douanières ont été accordées aux pays andins en compensation de la lutte contre la drogue, mais elles se sont transformées très rapidement en un instrument de chantage. En conséquence, l'Équateur renonce de manière unilatérale et irrévocable à ces préférences.* »

Près de la moitié du commerce extérieur de l'Équateur est destiné aux États-Unis, où sont exportés principalement du pétrole, des fleurs, des légumes congelés, des bananes et des crevettes, pour un total de 10 milliards de dollars en 2012.

L'insistance des États-Unis auprès de l'Équateur pour que Snowden soit extradé – s'il se réfugiait en Équateur – a été particulièrement mal vécue par les Équatoriens qui se rappellent avec amertume, qu'en 1999 en particulier, deux douzaines de banquiers corrompus qui avaient mis le pays en faillite se sont réfugiés aux États-Unis et leur extradition a été refusée avec constance par les États-Unis.

Source : *El Nuevo Herald*

MEXIQUE / ETATS-UNIS

LA RÉFORME MIGRATOIRE

Le projet de réforme migratoire approuvé par le Sénat des États-Unis, considéré comme le changement le plus important dans ce domaine depuis vingt cinq ans, ouvre en principe la possibilité de légaliser la présence sur le sol des États-Unis de millions de sans-papiers et d'attribuer un grand nombre de visas de travail aux migrants. Dans le même temps, monnaie d'échange pour un vote positif de sénateurs républicains, il instaure à la frontière sud avec le Mexique, le renforcement de la militarisation de la frontière avec le Mexique, avec l'investissement de 46 milliards de dollars dans une patrouille de la frontière de 40 000 hommes, l'installation d'équipements de haute technologie militaire dont des drones, l'achèvement de plus de mille kilomètres de « clôture frontalière ».

Le renforcement des mesures de sécurité à la frontière sud prévoit d'impliquer les autorités mexicaines, mais aussi des pays de l'Amérique centrale, dans le contrôle des flux migratoires de clandestins.

Les modalités de régularisation des sans-papiers et d'acquisition de la nationalité américaine – après un délai de 13 ans – étaient jugées comme une très timide avancée, mais un espoir modéré pour de nombreux immigrés en particulier les plus jeunes ; les

organisations d'immigrés, notamment les très nombreuses organisations d'originaires du Mexique, ont exprimé leur crainte que, au vu des conditions draconiennes fixées pour la régularisation, bon nombre des 11 millions de clandestins deviennent une proie facile pour les services de migration et des candidats faciles à l'expulsion. Du côté mexicain, on relève que le gouvernement de Peña Nieto ne s'est guère mouillé pour soutenir ses immigrés, allant même jusqu'à déclarer lors d'une récente visite aux États-Unis que la « réforme migratoire » était une « affaire intérieure américaine ». Mais la découverte de la contrepartie, à savoir la militarisation de la frontière commune, a provoqué une vague de protestations contre ce qui est ressenti comme une insulte, une atteinte à la souveraineté mexicaine. Le ministre des Affaires étrangères a émis une timide déclaration affirmant : « *les barbelés n'unissent pas. Les barbelés ne sont pas la solution au phénomène des migrations et ne conviennent pas avec une frontière moderne et sûre. Ils ne contribuent pas au développement de la région compétitive que nos deux pays veulent impulser.* » Mais le parti au pouvoir, le PRI, continue d'affirmer qu'il s'agit d'une affaire intérieure étatsunienne.

Le projet doit passer devant la Chambre des représentants à une date indéterminée, où une majorité hostile peut encore diluer les quelques avancées du projet. Toutefois on peut craindre que les mesures de militarisation de la frontière sud et de délégation de la police de l'immigration aux gouvernements du Mexique et des pays d'Amérique centrale continuent d'avancer et de se mettre en place, sans attendre le vote des représentants.

Sources : *La Jornada*, *El País Internacional*

MEXIQUE / CHINE

REDIMENSIONNEMENT DES RELATIONS

La visite d'État au Mexique du Président Xi Ping, a été l'occasion d'une mise à plat des relations politiques, culturelles et, surtout, économiques entre les deux pays.

Le Mexique a plaidé pour un redimensionnement des relations économiques. En effet, Il existe un contentieux entre les deux pays : jusqu'à maintenant la relation économique est très déséquilibrée par des expor-

tations chinoises massives (57 milliards de dollars en 2012) et de faibles exportations mexicaines (5,7 milliards de dollars en 2012) mais aussi par la concurrence que la Chine a exercé à l'encontre du Mexique dans une série de branches industrielles (textile, chaussure, métallurgie) entraînant des délocalisations vers la Chine avec pertes d'emplois conséquentes.

Les deux présidents ont convenu que l'objectif de la relation bilatérale devait être le développement et, à cet effet, le Mexique a offert aux investissements chinois l'ouverture de pratiquement tous les secteurs économiques : énergie, mines, chemins de fer, infrastructures, transports, agro-alimentaire, électronique, financier, sciences et technologies.

L'objectif du développement a été souligné à plusieurs reprises par les partenaires et le président chinois a estimé devant le Parlement mexicain qu'une accélération du développement en Amérique latine serait une bonne chose pour le monde entier, la Chine en particulier, et que le Mexique était bien placé, par son poids dans la région. Pour rééquilibrer les relations bilatérales, le président chinois a souligné que son gouvernement entend développer l'importation de produits mexicains, surtout des produits à haute valeur ajoutée. La spécialisation du Mexique permettra-t-elle d'offrir ces produits ? Rien n'est moins sûr cependant. Quant à la concurrence entre les deux pays, au moins au plan déclaratif, les deux chefs d'État ont évoqué de la remplacer par « *une complémentarité productive pour des bénéfices mutuels* ». Xi Ping a beaucoup insisté sur la résolution de ces problèmes liés au passé sur la base des principes de respect mutuel, de bénéfice réciproque et du gagnant-gagnant.

Xi Ping a annoncé que la Chine a l'intention d'investir 500 milliards de dollars dans le monde au cours des cinq prochaines années.

En ce qui concerne le Mexique une première ligne de crédit d'un milliard de dollars est destinée à Pemex – l'entreprise pétrolière nationale – par la banque chinoise Eximbank. Les hommes d'affaires chinois présents ont aussi annoncé être particulièrement intéressés par les mines et l'industrie automobile et prévoir des financements de la Banque centrale de Chine, mais aussi de grandes entreprises chinoises ayant déjà réalisés de grands projets d'investissements en Chine et à l'étranger. Toutefois, ils ont demandé au Mexique de faciliter les investissements, estimant que les traités de libre échange signés par

le Mexique empêchent les entreprises chinoises, souhaitant investir dans des infrastructures, de concourir pour des appels d'offre.

Source : La Jornada

MEXIQUE

ASSASSINAT DE JOURNALISTES

La Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) a répertorié et documenté l'assassinat de 84 journalistes entre 2000 et 2013, ainsi que la disparition de 20 travailleurs de la communication entre 2005 et mi-2013, et 39 attentats contre les journaux. Sur ces 143 cas seuls 27 ont fait l'objet d'un procès en justice, suivis de condamnations dans 12 cas, soit 91 % d'impunité...

Source : La Jornada

DOUBLE PEINE POUR LES PRISONNIÈRES

La CNDH, dans un rapport sur le respect des droits humains des femmes détenues, a identifié de « sérieuses violations » aux garanties des droits des femmes recluses dans 79 prisons du pays – dont seules 10 sont réservées aux femmes. Le rapport souligne que la population carcérale féminine a augmenté constamment entre 1997 et 2013, 175,04 % de plus, mais les femmes ne représentent que 4,8 % du total des détenus du pays, et cette présence minoritaire des femmes les désavantage car « *les infrastructures, l'organisation et le fonctionnement des établissements de détention sont conçus en fonction des besoins de détenus hommes* ». Dans les prisons pour femmes, qui reçoivent seulement un tiers des femmes détenues, la surpopulation est la règle. Dans 69 centres de détention la population carcérale est mixte, et 47 de ceux-ci sont en autogestion, ce qui, selon la CNDH « *met en danger la sécurité et l'intégrité physique et mentale des femmes détenues comme des personnels* ».

Selon les chiffres officiels repris par la CNDH en novembre 2012, 377 enfants mineurs vivaient avec leurs mères en prison, et 48 détenues étaient enceintes. Le rapport note aussi dans les centres de détention mixtes « *la déficience des soins médicaux pour les femmes car il n'y a pas d'installations propres, ni personnel spécialisé, et les consultations et soins pour les*

femmes s'effectuent au même endroit que les hommes ». Par ailleurs, dans ces centres mixtes « *sont imposés des punitions disciplinaires sans la garantie d'un procès juste, ces sanctions ne sont pas notifiées par écrit et comprennent y compris la fouille à corps* ». Surtout, le document de la CNDH pointe l'absence d'une politique de réinsertion sociale en direction des femmes.

Source : La Jornada

NICARAGUA / CHINE

ACCORD POUR LA CONSTRUCTION D'UN CANAL INTEROCÉANIQUE

Le Parlement du Nicaragua a approuvé la construction d'un canal, parallèle au canal de Panama, entre les océans Pacifique et Atlantique, par l'entreprise de Hong Kong HK Nicaragua Canal Development Investment Co Limited, dirigée par un magnat des télécoms chinois. Le projet – un vieux rêve pour le Nicaragua et pour les hommes d'affaires – aurait un coût estimé à 40 milliards de dollars et pourrait être conclu en dix ans. L'accord prévoit que le canal soit laissé en concession à l'entreprise chinoise pour une durée de 50 ans, renouvelable une fois.

La construction du canal est objet de polémiques au Nicaragua. En effet, même si on ne connaît pas encore le tracé exact, il devrait traverser le grand lac Nicaragua, qui est la plus grande source d'eau douce du pays, ce qui inquiète légitimement les écologistes. Ensuite, vu la situation économique difficile du pays, les contestataires demandent où le Nicaragua trouvera les co-financements nécessaires à ces travaux pharaoniques. D'autant que d'après le texte de loi voté par le Parlement, l'entreprise hongkongaise devrait construire, outre le canal, un oléoduc, un chemin de fer, deux ports en eau profonde et une série de zones de libre échange. Selon les porte-paroles du gouvernement du Nicaragua, les travaux de construction devraient créer un million d'emplois, alors que la PEA du Nicaragua est de 2 millions de personnes, et le PIB devrait augmenter de 15 % l'an.

Ces projections d'impacts économiques et sociaux providentiels se sont attirées les sarcasmes de l'ex-Président Sergio Ramirez, qualifiant le projet de fable du style « Perrette et le pot au lait » d'autant que, en un temps très court, des projets similaires ont été approu-

vés par le Guatemala, le Honduras, le Costa Rica. La construction d'infrastructures concurrentes du canal de Panama, toujours en usage et en voie d'agrandissement pour satisfaire les besoins du transport maritime actuel, ressemble plus à la fièvre de la spéculation qu'à une stratégie de développement des pays concernés.

Sources : BBC Mundo, La Jornada

PANAMA / FRANCE

VISITE DU PRÉSIDENT À PARIS

Le Président du Panama, Ricardo Martinelli, a effectué une visite officielle en France du 30 mai au 1^{er} juin, afin de relancer les relations bilatérales, à partir de l'identification des priorités de travail, notamment en matière économique et de coopération culturelle, universitaire et technique. « *Les deux présidents se sont réjouis de l'augmentation des échanges commerciaux bilatéraux ces dernières années et de la participation active des entreprises françaises au développement des infrastructures panaméennes, en particulier le métro de la capitale.* » Le Président François Hollande a vanté le savoir-faire et la disponibilité des entreprises françaises pour les prochains grands projets de modernisation du Panama, et « *a salué les efforts engagés par les autorités panaméennes en matière de transparence fiscale et marqué son appui à leur poursuite* ».

« *Les deux chefs d'État sont convenus de renforcer les échanges universitaires, notamment par un triplement, d'ici 2015, du nombre d'étudiants panaméens en France, et de développer, en relation avec les entreprises, la coopération en matière de formation professionnelle.* »

Source : site Internet de la présidence de la République

PÉROU

PAS DE GRÂCE POUR FUJIMORI

Le Président Ollanta Humala a refusé de gracier pour raisons humanitaires l'ex-dictateur Alberto Fujimori, condamné à 25 années de prison pour violations des droits de l'Homme et corruption pendant sa présidence, de 1990 à 2000.

La Commission des grâces présidentielles, dont le Président Humala a suivi les conclusions, a établi qu'une grâce humanitaire ne se justifiait pas, Fujimori ne souffrant pas d'une maladie grave ou en phase terminale et qu'il avait été condamné pour des délits de lèse humanité, comprenant l'enlèvement, délit pour lequel la législation péruvienne interdit expressément la possibilité de grâce. A ces raisons, le Président Humala a ajouté qu'avait pesé dans sa décision l'absence de repentir de Fujimori des délits de violation des droits de l'Homme et de corruption pour lesquels il a été condamné en 2010.

Toutefois, anticipant les récriminations des « fujimoristes », le président a annoncé que, compte tenu de l'âge de Fujimori (74 ans) et de son état de santé, seraient prises des mesures concernant ses conditions de réclusion qui n'ont rien à voir avec celles des détenus ordinaires, qualifiés de VIP.

Source : Página 12

URUGUAY

ECHEC DU RÉFÉRENDUM CONTRE L'AVORTEMENT

Le projet de referendum pour l'abrogation de la loi légalisant l'avortement, impulsé par l'Église catholique et quelques politiciens de l'opposition, a connu un échec retentissant. Alors que les détracteurs de la dépénalisation de l'avortement avaient réussi à réunir les 52 000 signatures, soit 2 % des inscrits sur les listes électorales, obligatoires pour demander un référendum, ils n'ont pas réussi à convaincre 25 % des inscrits, soit 655 000 citoyens, de voter pour confirmer la demande de referendum, infirmant les sondages affirmant qu'une majorité de citoyens rejetaient la dépénalisation de l'avortement.

Source : Página 12



URUGUAY / UNION EUROPÉENNE

PROJET POUR UNE RÉFORME DES SYSTÈMES PÉNAL ET PÉNITENTIAIRE

Le gouvernement travaille à un projet de réforme du système pénal et d'amélioration des conditions de vie en détention et de réinsertion sociale et économique des personnes privées de liberté, pour lequel il a reçu un financement de 5 millions d'euros de l'Union européenne.

Le projet prévoit de réformer le Code de procédure pénale et le Code pénal, mais surtout de suppléer les carences les plus criantes du système carcéral uruguayen actuel en investissant dans l'amélioration de la situation sanitaire dans les prisons, dans l'éducation et la formation des prisonniers, dans des ateliers de travail, mais aussi dans la formation des personnels pénitentiaires et de justice.

Source : La República